

Ordre d'abandonner l'établissement de Maudave à Madagascar

Le ministre à Desroches et Poivre, le 22 février 1770

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B//201

=====

A Versailles le 22 février 1770

A Messieurs le Ch. Desroches et Poivre

J'ai reçu, Messieurs, la lettre qui m'a été écrite le 12 août dernier par M. le Ch. Desroches sur l'établissement de Madagascar. Le projet de cet établissement avait été présenté sous un point de vue qui méritait attention. Madagascar pouvait suppléer les récoltes trop casuelles de l'Isle de France, et assurer son approvisionnement en tout genre. La population superflue de l'île de Bourbon invitait à l'établissement proposé ; la douceur du gouvernement, la puissance des lois, des mœurs et de la religion devaient nous soumettre les habitants du pays en nous les attachant, et cette conquête opérée par des moyens si honnêtes et si peu coûteux, devait être pour le royaume un grand moyen de richesse pour les matières que cette île pourrait fournir à notre commerce. Telles étaient les assertions de M. de Maudave, et ses promesses, en les réduisant beaucoup, pouvaient bien mériter les frais d'une tentative dont la dépense, d'ailleurs très bornée, n'était encore qu'une avance qui devait être acquittée avant 18 mois par des valeurs remises à l'Isle de France.

Malheureusement M. de Maudave n'a pu soutenir longtemps les espérances qu'il avait données. Il m'a été facile de voir par ses lettres des 5, 6 août et 2 octobre 1768, et ses demandes excessives en tout genre, qu'il n'avait connu ni la difficulté ni l'étendue du projet qu'il avait cependant présenté avec tant d'assurance ; je m'étais néanmoins borné à vous écrire le 6 août dernier que je m'en rapportais à vous pour abandonner ou pour suivre cette entreprise ; mais ce que vous, M. de Steinauer et M. de Maudave lui-même, m'avez marqué depuis, a achevé de me convaincre que ce projet ne pouvait qu'être onéreux à l'Isle de France, qu'il nuisait à la traite au lieu de la faciliter, et qu'il n'en pouvait enfin résulter qu'une grande consommation d'hommes et d'argent en pure perte.

Sur le compte que j'en ai rendu au Roi, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir que son intention est que, si d'après ma lettre du 6 août dernier, vous n'avez pas abandonné cet établissement, vous le supprimiez entièrement au reçu de cette dépêche ; que M. de Maudave, rendu à ses propres affaires, cesse de jouir du traitement qui lui a été assigné, et que vous donniez des ordres pour faire revenir à l'Isle de France les hommes, vivres, munitions et effets envoyés à Madagascar pour cette entreprise. Sa Majesté vous laissant cependant la liberté de conserver le poste du Fort-Dauphin, d'y laisser quelques employés, et même quelques soldats, si vous croyez que ce poste peut être de quelque utilité.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, etc.

* * *